Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

4e séance, 22e année

Province de Québec Commission scolaire des Navigateurs Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 26 novembre 2019, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers**.

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Madame Catherine Nadeau, commissaire

Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent

Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du comité exécutif absent :

Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale

Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint

Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale

Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs

Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières et des services du Transport

Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 26 novembre 2019 ouverte à 18 h 03.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

CE-19-20-016

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 octobre 2019
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages de la commission scolaire pour l'année 2020-2021 et mandats
- 2.2 Entente de principe relative à l'entente locale Syndicat soutien scolaire des Navigateurs (CSN)
- 2.3 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) Achat de machineries lourdes 4 lots Adjudication de contrat
- 2.4 Adhésion au CNAR-03-12 pour 2020-2021

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 octobre 2019

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 octobre 2019 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 21 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Saint-Laurent et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 octobre 2019 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

Formules Municinales - no 5614 spécial

CE-19-20-017

ormules Municipales - no 5614 spécial

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

2.0 DÉCISIONS

CE-19-20-018 SG 2.1 Adhésion au regroupement d'achat pour les assurances de dommages de la commission scolaire pour l'année 2020-2021 et mandats

ATTENDU la création d'un regroupement d'achat pour les assurances de dommages des commissions scolaires, soit le Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec (RCSEQ);

ATTENDU l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

ATTENDU la recommandation faite par le conseiller du regroupement de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2020-2021;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Navigateurs de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

ATTENDU l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années:

ATTENDU l'appel d'offres public fait en mars 2019 (SEAO, # 1241567), pour une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option, et les résultats de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publiques* prévoit spécifiquement la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services, sous réserve de certaines conditions, et que ces conditions ont été respectées;

ATTENDU QUE l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publiques stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans, et que cette autorisation a été donnée;

ATTENDU la possibilité de renouveler de gré à gré le contrat pour 2020-2021 ou de retourner en appel d'offres public, à défaut d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

DE RENOUVELER l'adhésion de la Commission scolaire des Navigateurs au Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec, regroupement d'achat de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17, pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2020-2021;

DE MANDATER la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL Canada (BFL Canada risques et assurances inc.), en application de la clause d'option de renouvellement prévue au contrat ou, à défaut d'entente, pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

Formules Municipales - no 5614 spécial

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

DE MANDATER la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

DE S'ENGAGER à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc., le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

QUE madame Esther Lemieux, directrice générale, à titre de dirigeante de l'organisme public, **AUTORISE** l'octroi d'un contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

D'AUTORISER la secrétaire générale, madame Sandra Cauchon, à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.2 Entente de principe relative à l'entente locale – Syndicat soutien scolaire des Navigateurs (CSN)

ATTENDU les négociations amorcées depuis novembre 2017 avec le Syndicat soutien scolaire des Navigateurs (CSN);

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources humaines et des communications;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE l'entente de principe portant sur l'entente locale avec le Syndicat soutien scolaire des Navigateurs (CSN) soit acceptée telle que présentée aux membres du comité exécutif.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.3 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat de machineries lourdes – 4 lots – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO190927-12 réalisé par les Services des ressources matérielles, dans le but d'acquérir des machineries lourdes (4 lots) pour le Centre national de conduite d'engins de chantier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 30 octobre 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres par lot effectuée par le Centre national de conduite d'engins de chantier et leur conclusion que les offres suivantes répondent de façon satisfaisante au devis technique, à leurs besoins et à leur budget pour tous les lots;

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre national de conduite d'engins de chantier portée à l'attention des membres du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Longus Québec (8348871 Canada inc.), de Saint-Augustin, le contrat pour l'achat d'un chargeur sur roues, classe 0735, neuf, constituant le lot 1 dudit appel d'offres, pour un montant de 221 425 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

CE-19-20-019 SRH

CE-19-20-020 SRM

rmules Municipales - no 5614 spécial

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Les équipements Pinso Ltée, de Cowansville, le contrat pour l'achat d'une pelle hydraulique, classe 1308, neuve, constituant le lot 2 dudit appel d'offres, pour un montant de 199 850 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Les équipements Pinso Ltée, de Cowansville, le contrat pour l'achat d'une pelle hydraulique, classe 1313, neuve, constituant le lot 3 dudit appel d'offres, pour un montant de 255 891 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Toromont Cat (Québec), de Saint-Augustin, le contrat pour l'achat de deux bouteurs, classe 0459, neuf, constituant le lot 4 dudit appel d'offres, pour un montant de 308 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4 Adhésion au CNAR-03-12 pour 2020-2021

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par le Comité de négociation des achats regroupés 03-12 (CNAR-03-12);

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer notre adhésion au CNAR-03-12;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs participe, pour l'année 2020-2021, aux négociations des achats regroupés de la région 03-12 et adhère au CNAR-03-12;

QUE la directrice générale, madame Esther Lemieux, soit autorisée à signer le formulaire d'adhésion au Comité de négociation des achats regroupés 03-12 alors que le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout autre document résultant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

CE-19-20-021

SRM

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

CE-19-20-022

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 13.

ADOPTÉE à l'unanimité

Júm Cemus Jérôme Demers Président

Sandra Cauchon

Secrétaire générale